

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE
SYNDICAT DE SECHEMAILLES

Nombre de Membres en exercice : 8

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU PLAN D'EAU DE SECHEMAILLES**

L'an deux mille vingt -cinq,

Le deux avril à dix-huit heures, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Anne-Marie AUBESSARD, Présidente.

Date de la convocation : 25/03/2025

Etaient présents : Anne-Marie AUBESSARD, Monique BEAUVY-VIEILLEMARINAGE, Régis HOUBIGAND, Dominique LIEBERT, Jean-Pierre SAUGERAS, Maurice TINDELIERE, Alain VERMOREL

Etait absent non représenté : Laurent SAUGERAS

Secrétaire de séance : Monique BEAUVY-VIEILLEMARINAGE

Objet : Compte à terme

2025-07

La Présidente rappelle explique que la loi offre au Trésor Public la possibilité de proposer aux collectivités territoriales, ainsi qu'à leurs établissements publics, la possibilité d'ouvrir des comptes à terme. Il s'agit concrètement de placer de l'argent épargné issu des ventes immobilières.

Il convient donc, compte tenu de l'intérêt de la procédure, de prendre une délibération autorisant Madame la Présidente à ouvrir des comptes à terme auprès du Trésor Public.

Il est proposé de placer 200 000 € sur une période de 4 mois.

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Autorise La Présidente à souscrire un ou plusieurs placements financiers, de diverses durées, dans la limite de 200 000 € au global sur 4 mois, et dans le respect du Code Général des Collectivités Territoriales, et des textes en vigueur et instructions relatives aux comptes à terme,
- Autorise La Présidente à déposer toute demande d'ouverture de compte(s) à terme et à effectuer toutes opérations relatives à l'application de la présente décision.

REÇU LE

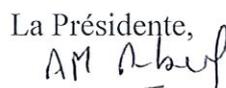
10 AVR. 2025

SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL

La secrétaire de séance,

Monique BEAUVY-VIEILLEMARINAGE

Pour extrait conforme,
Meymac, le 03/04/2025

La Présidente,


Anne-Marie AUBESSARD

